

**CONCOURS INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS
DE RÉDACTEUR TERRITORIAL**

SESSION 2017

ÉPREUVE DE RÉDACTION D'UNE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :

- a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
- d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

DOMAINE : Droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 27 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué
S'il est incomplet, en avertir le surveillant**

Vous êtes rédacteur territorial au sein du service de l'état civil de la commune d'ADMIVILLE.

La directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur l'autorité parentale.

Liste des documents :

- Document 1 :** Fiche pratique « Exercice de l'autorité parentale » - service-public.fr - 15 septembre 2016 - 2 pages
- Document 2 :** « L'exercice de l'autorité parentale face au pluralisme familial » - C. Brunetti-Pons - Dialogue 2004/3 n° 165 - cairn.info - 3 pages
- Document 3 :** Références statistiques justice – (extrait) - 2015 - justice.gouv.fr - 2 pages
- Document 4 :** « L'école face au casse-tête des couples séparés » - C. Beyer - lefigaro.fr - 14 mai 2014 - 1 page
- Document 5 :** L'Autorité parentale : questions & réponses - Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Yonne - dsden.fr - Septembre 2014 - 1 page
- Document 6 :** « Autorité parentale et religion » - F. Loyac - juritravail.com - 5 janvier 2017 - 1 page
- Document 7 :** Article 375 du Code civil - legifrance.fr - Consulté en mars 2017 - 4 pages
- Document 8 :** « Le maire, ni père Fouettard ni père la morale » - P. Weil - lagazettedescommunes.com - 10 décembre 2012 - 2 pages
- Document 9 :** Aide à l'installation d'un Conseil pour les droits et les devoirs des familles - interieur.gouv.fr - Mai 2011 - 3 pages
- Document 10 :** Articles 378 à 381-2 du Code civil - legifrance.fr - Consulté en mars 2017 - 2 pages
- Document 11 :** « Chevières : la mère maltraitante déchue de son autorité parentale » - A. Bisson - leparisien.fr - 13 septembre 2016 - 1 page
- Document 12 :** « Délaissement parental : la procédure judiciaire est fixée » - weka.fr - 9 février 2017 - 1 page
- Document 13 :** « Autorité parentale : quelle procédure avec le décret du 7 février 2017 ? » - A.S. Arbellot de Rouffignac - eurojuris.fr - 2 mars 2017 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.